

2009/1907 - Gratuités totales ou partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Musica Lyon - Association Xtraordinaire - Société de Musique de Chambre de Lyon - Piano à Lyon - Le Théâtre du Regard - FNATH - Association Lire et Faire Lire dans le Rhône - Armée de Terre région Sud-Est - La Sprezzatura - Association Musicale Opéra Sotto Voce - Association RADOT - FNATH - Association Com' Expression - Association La P'tite Boîte à Musique - Harmonie de Montchat-Monplaisir - Compagnie La Poursuite - Montant total des exonérations : 26 449,05 € HT. (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 26/10/2009, p. 1864)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)